

OFFICE DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE OUTRE-MER

EMIS 187

LA RARÉFACTION DE LA MAIN-D'OEUVRE AGRICOLE  
SUR LES PLANTATIONS

ORI Boizo  
Octobre 1982

CENTRE DE PETIT BASSAM - 04 B.P. 293 ABIDJAN 04

Fonds Documentaire IRD



010022323

A\*22.323

LA RAREFACTION DE LA MAIN-D'OEUVRE AGRICOLE  
SUR LES PLANTATIONS

ORI Boizo  
Octobre 1982

Fonds Documentaire IRD

Cote : Bx 22323 Ex: *unripe*

## INTRODUCTION

Le développement des cultures d'exportation (café, cacao) s'est accompagné d'un développement corrolaire du salariat agricole constitué pour l'essentiel par un important contingent de main-d'oeuvre agricole d'origine étrangère (Mali, Haute-Volta essentiellement). Et, s'ajoutant aux capacités productives de la cellule domestique autochtone dans les régions de production caféière et cacaoyère, cette force de travail d'origine étrangère ne tardera pas à se différencier par catégories selon l'utilisation ou la forme d'utilisation qui en est faite par les planteurs.

Ces différentes catégories de travailleurs ne constituent pas cependant des groupes spécialisés ininterchangeables. Selon les exigences du moment, les besoins exprimés aussi bien par les planteurs que les manoeuvres eux-mêmes, mais également selon le "marché" du travail, les éléments de ces catégories différenciés peuvent passer d'une situation à l'autre.

Mais depuis quelques années les planteurs de caféier et de cacaoyer ont à déplorer la raréfaction de cette main-d'oeuvre. La main-d'oeuvre agricole, quelques années auparavant, était abondante et avait permis des accroissements de production et des superficies cultivées chez les planteurs.

Le présent papier qui se veut bref en essayant d'aller à l'essentiel concernant cette raréfaction, tentera d'abord de rappeler les conclusions auxquelles ont abouti les recherches ayant porté sur ce phénomène, pour comprendre sa signification ses mécanismes.

Ensuite, à partir de deux situations socio-ethnologiques différentes, nous en montrerons les mécanismes qui sont à l'oeuvre d'une situation à l'autre.

## RAREFACTION DE LA MAIN-D'OEUVRE : COMMENT ?

Le premier exemple se rapporte au comportement de la main-d'oeuvre dans le Sud-Est (canton KETTE au coeur du pays AKYE (1)). La seconde aux manifestations du phénomène dans le Sud-Ouest (zone pionnière) et le Centre-Ouest dans les zones de plantation de la sous-préfecture de Daloa. Le monde des travailleurs agricoles au Sud-Est comme Centre-Ouest et du Sud-Ouest se divise en plusieurs catégories. On distingue :

- *Les contractuels* qui sont des travailleurs agricoles non permanents nourris et payés à la tâche et dont la rémunération varie selon la spécificatio et la nature de la tâche.

- *Les journaliers* qui sont des travailleurs à rattacher à la catégorie précédente. Leur particularité est qu'ils sont utilisés comme appoint à des moments spécifiques, par exemple lors des travaux qui ne peuvent attendre et ayant besoin d'un concours et d'un complément de main-d'oeuvre supplémentaire.

- *Les mensuels* qui sont des travailleurs localisés (campement ou village). Ils sont en permanence au service du planteur. Le principe de leur rémunération est la paie au mois, mais, ils perçoivent la majeure partie de cette rémunération, généralement au moment de la traite, le reste ayant été versé sous forme d'avances. S'intègrent à ce groupe les "6 mois" qui dans l'Ouest du pays ne concernent en fait que les Baoulé. Il s'agit de jeunes recrutés au village d'origine pour nettoyage, récolte et défrichement de nouvelles parcelles. Logés et nourris, ils sont en moyenne moins payés que les autres mensuels.

- Enfin les *abu-san* ou *abu-gnan* qui sont des manoeuvres pratiquant une sorte de métayage. Ils sont recrutés soit pendant la période des grands travaux de récolte soit à tout moment pour l'entretien général de l'exploitation (nettoyage, travaux courants d'entretien, récolte). Ils tiennent leur appellation du principe de leur rémunération qui se calcule au tiers (*abu-san*) ou à la moitié (*abu-gnan*) de toute la récolte de l'année.

C'est l'évolution du travailleur agricole à l'intérieur de cette gamme réfléter  
 × les différentes <sup>formes</sup> ~~formes~~ d'utilisation de la force de travail qui permet de comprendre la raréfaction de la main-d'oeuvre, dans le canton KETTE notamment.

(1) Cf. AFFOU Yapi Simplicie : "Le grand planteur villageois dans le procès de valorisation du capital social". ORSTOM 1979.

Selon M. AFFOU en effet, le phénomène de raréfaction de la main-d'œuvre agricole n'est que la résultante des stratégies contradictoires que développent planteurs et manoeuvres autour et à propos de la forme d'utilisation de la force de travail. C'est de cette confrontation qu'il en est résulté une nette prédominance des travailleurs de la catégorie *abu-san* par rapport aux autres catégories, ceci paraissant illustrer la satisfaction des préférences et des stratégies développées par les travailleurs en quête d'emploi.

En effet, si la plupart des propriétaires préfèrent recruter des mensuels, la majorité des travailleurs, en revanche, cherche à se faire recruter plutôt comme *abu-san* et cette préférence est d'autant plus manifeste qu'on assiste au comportement suivant de la part de ces derniers : tout travailleur recruté initialement comme mensuel cherchera, après un séjour prolongé au service d'un même employeur, à transformer son statut de mensuel en *abu-san*. Tout travailleur devenu *abu-san* ou recruté directement comme tel, tendra à se maintenir comme *abu-san*.

On assiste donc à une importante polarisation de la main-d'œuvre en direction de la fonction *abu-san* (cette dernière est 2,5 fois plus importante que les autres catégories) de sorte que les planteurs du KETTE ne rencontrent guère plus sur le marché du travail et en nombre suffisant, la catégorie de travailleurs correspondant à leur besoin ou à leur préférence.

De quoi l'auteur conclut que le phénomène de raréfaction de la main-d'œuvre tant déploré par les planteurs n'est pas le résultat de l'arrêt de l'immigration. Au contraire, il y aurait même un renouvellement constant de la main-d'œuvre. Mais, si raréfaction il y a, "cette raréfaction est plus relative, et qualitative qu'absolue" (1).

Mais ce phénomène est relativement récent et consécutif au mouvement autochtone (exclusivement autochtone) provoqué par la course à la terre et au partage de la forêt à plantations. En effet, historiquement, le système *abu-san* et le salariat pur ont été pratiqués longtemps de façon parallèle comme formes de rémunération de la force de travail. Cette coexistence a du moins duré aussi longtemps que le travailleur considérait sa situation transitoire et, demeurait encore chez lui, l'espoir de pouvoir s'installer un jour à son propre compte

---

(1) AFFOU op. cit. p. 262.

comme planteur. Mais pour des raisons qui seront développées dans les pages ultérieures, cet espoir s'est avéré irréalisable. Aussi les manoeuvres, à demeurer éternellement vendeurs de leur force de travail, ont-ils préféré le faire en tant qu'abu-san : le statut d'abu-san étant l'alternative la plus avantageuse sur le plan de la rémunération du travail, de la liberté et de l'initiative personnelle dans le travail (1).

Dans le Sud-Ouest (2) et Centre-Ouest du pays, on rencontre le même problème de la "raréfaction" de la main-d'oeuvre agricole. Mais, le phénomène se manifeste de façon différente.

Ici, il ne s'agit guère d'une simple mobilité des travailleurs évoluant d'un statut à l'autre : à l'échelle des préférences fondées sur les avantages reconnus à chacune des formes de rémunération de la force de travail (chez les AKYE) se substitue au Sud-Ouest, un mouvement antagoniste allochtone-autochtone dont l'enjeu est la forêt et la colonisation de nouvelles terres à plantations, enjeu au centre duquel se trouve le contrôle de la main-d'oeuvre agricole.

La singularité de ce deuxième cas de figure réside dans le fait que la population agricole exploitante et propriétaire s'est constituée indépendamment des origines ethniques ou nationales : c'est une population de planteur aussi bien d'autochtones que d'allochtones. Et, selon que le planteur est allochtone ou autochtone, la question de la raréfaction de la main-d'oeuvre agricole est ressentie de façon différente. Celle-ci n'est, à la limite, la préoccupation que des seuls planteurs autochtones.

Le but recherché par les manoeuvres agricoles est d'acquérir un jour, le statut de planteur, comme l'ont fait déjà beaucoup de leurs devanciers, dans la zone, établis là, depuis plus de trente ans parfois. Cette volonté d'installation devenue particulièrement forte au fil des années, a servi de moteur à l'important mouvement de population ayant abouti à une pression foncière que connaissent depuis les années 70 les forêts du Centre-Ouest et du Sud-Ouest.

Mais l'immigrant est introduit et accueilli dans la région par un ancien (parent ou ami). Celui-ci connaît le milieu autochtone et est au courant de l'évolution du système foncier, de la plus ou moins grande disponibilité

---

(1) AFFOU op. cit. p. 266.

(2) Cf. P. LENA : "Le problème de la main-d'oeuvre en zone pionnière". Séminaire CIRES, 30 mai 1979.

de la région en terres à plantations et se trouve par conséquent en mesure d'assurer un "parrainage" efficace au nouvel arrivant en vue de son installation ultérieure.

Dans un des secteurs où nous avons approfondi l'étude de cette question (1) il a été observé que pour la très grande majorité, soit 89 % des personnes interrogées, c'est l'accueil et l'entremise d'un ancien allochtone qui a constitué le recours privilégié leur ayant permis d'avoir leurs propres exploitations caféières et cacaoyères.

Ainsi de fait, dans chaque groupe allogène il existe presque toujours un ou deux intermédiaires privilégiés, doyens du groupe en âge ou établis de longue date, autour desquels gravite un certain nombre de "dépendants". Ceux-ci en attendant de pouvoir s'installer un jour à leur propre compte, fournissent des prestations de travail à ces anciens qui leur garantissent en retour l'entretien, la nourriture et l'aide à la prospection de terres à acheter.

Mais les anciens immigrants, économiquement forts, bénéficiant d'un certain prestige et exerçant une certaine domination sur les nouveaux immigrants peuvent garder à leur service ces travailleurs acquis à si bon compte, aussi longtemps que dureront leurs propres besoins. Ainsi s'opère la *monopolisation allochtone* du travail des manoeuvres, le contrôle de son volume et de son débit conformément aux besoins en prestations de travail que ces planteurs allochtones expriment. Par exemple pour échapper à l'augmentation constante des dépenses de main-d'œuvre qui s'attachent toujours à une exploitation extensive, alors que les premières recettes n'interviennent que 4 ou 5 ans plus tard, et donc, pour éviter la stagnation des nouvelles exploitations à laquelle conduit l'impossibilité de faire face à ces dépenses croissantes de main-d'œuvre, la solution pour les planteurs allochtones est l'extorsion d'un surtravail à des compatriotes et frères cadets (Lena 1979).

Il apparaît donc que si le problème de la raréfaction ne se pose qu'aux autochtones, c'est bien en raison de ce mécanisme (dans lequel les allochtones se tiennent en position de force vis-à-vis aussi bien des manoeuvres que des autres planteurs autochtones) faisant en sorte que l'offre de travail

---

(1) Voir notre étude : "Les réactions d'un milieu rural face à une opération d'innovation agricole". Avril 1982.

exprimée par les planteurs autochtones n'est jamais satisfaite : la main-d'oeuvre accaparée par les allochtones ne se soustrayant de cette tutelle que pour s'installer immédiatement, le passage du statut de manoeuvre à celui de planteur autonome se trouve modifié au détriment des planteurs autochtones.

On peut donc affirmer pour ce qui concerne le deuxième exemple du Sud-Ouest et Centre-Ouest que, bien loin d'être uniquement un état de diminution relative en raison de la croissance du volume de la demande de main-d'oeuvre consécutive à l'accroissement des superficies cultivées, et, bien loin d'être la simple mobilité de la main-d'oeuvre d'un statut de manoeuvre à un autre statut, la raréfaction de la main-d'oeuvre signifie ici processus de mutation et d'autonomisation du travailleur agricole, processus dans lequel, les anciens travailleurs allochtones devenus planteurs à part entière, apparaissent comme les maîtres du jeu et cela, dans un contexte où le contrôle de la terre en jeu de l'antagonisme objectif (1) allochtone-autochtone passe par le contrôle de la main-d'oeuvre.

Lorsqu'on observe le phénomène dans les deux situations ici évoquées (Sud-Est et Sud-Ouest-Centre-Ouest) on s'aperçoit qu'il ne procède pas des mêmes causes et sa manifestation n'est pas soutenue par les mêmes mécanismes. C'est ce que nous allons maintenant tenter d'éclairer en nous appuyant sur les structures ethno-sociologiques locales telles qu'elles fonctionnent et réagissent vis-à-vis du problème d'accession des allochtones à la terre.

#### MAIN-D'OEUVRE AGRICOLE ET LA QUESTION D'ACCESSION A LA TERRE

La raréfaction de la main-d'oeuvre dans les zones de plantation caféière et cacaoyère est le résultat d'un certain comportement de la main-d'oeuvre en rapport avec le système foncier local et avec les possibilités d'insertion qu'il offre ou non aux étrangers de ~~pour~~ s'installer un jour. Autrement dit, le comportement différentiel des travailleurs qu'on observe dans les deux cas - et qui aboutit toutefois au même phénomène de raréfaction - est le résultat des réponses que le milieu social d'accueil réserve à la volonté

(1) Les rapports allochtones-autochtones sur le front agricole se sont parfois avérés conflictuels. Mais ces conflits ne reposant pas sur une vision subjective que les uns auraient de leurs intérêts par rapport à ceux des autres : certains planteurs autochtones attribuent leur propre infériorité par rapport aux allochtones dont les plantations sont les plus grandes et les mieux entretenues au phénomène de la raréfaction de la main-d'oeuvre.



d'installation et de fixation et donc d'intégration qu'expriment les travailleurs étrangers. Dans le Sud-Est, cette volonté rencontre une réaction de rejet de la part des autochtones et au Sud-Ouest, une certaine ouverture qui assure l'intégration au moins économique de l'allochtone. Mais, dans un cas comme dans l'autre ceci n'est pas indifférent à la tradition foncière et de son évolution dans la région et au degré d'insertion du facteur de production que constitue la terre dans les circuits d'échanges marchands.

Dans le canton KETTE, la réglementation sociale de l'accession des individus à un patrimoine terrien s'inspire toujours de la conception traditionnelle. Ainsi seule, l'appartenance à la communauté villageoise où, pour un étranger, la permanence résidentielle en raison d'une attache matrimoniale directe donne accès à la terre, accès qui, jadis, était exclusivement fondé sur le droit d'usage (1).

Mais, tout en maintenant l'esprit et non la <sup>loi</sup> lettre de cette foi de souche traditionnelle, les AKYE l'ont tournée à leur profit par l'exclusion des "étrangers" du mouvement économique créé par l'avènement des cultures d'exportations, en décrétant dans la pratique le caractère inaliénable de la terre par la vente et en intégrant celle-ci dans le même temps dans un important processus d'accaparement et de privatisation individuelle (2). Ainsi, disqualifiés dans la course à la terre en raison du fait que celle-ci n'a pas acquis une valeur marchande (3) les travailleurs agricoles étrangers à la région n'avaient plus que deux possibilités pour survivre, s'ils voulaient encore rester dans le pays. Premièrement, coloniser les bas-fonds marécageux délaissés par les populations locales pour y pratiquer les cultures non pérenne que ne leur autorisent les autochtones, par crainte de les voir s'installer définitivement. Deuxièmement rechercher le statut de manoeuvre le plus avantageux, qui correspond ici à celui d'abu-san.

La situation dans l'Ouest du pays n'est en revanche qu'un cas inversé de celle que nous venons de voir dans le pays AKYE. Certes, à l'origine, et comme dans la plupart des ethnies du pays, la terre appartenait à la communauté villageoise, elle était inaliénable par la vente et les membres de la communauté

(1) AFFOU op. cit. p. 144.

(2) Par la délimitation des exploitations et les réserves forestières, par le cadastrage et le bornage des domaines fonciers, par l'obtention de certificats de plantations et titres fonciers (cf. AFFOU op. cité).

(3) AFFOU op. cité.

n'exerçaient sur elle qu'un droit d'usage. Et, même l'avènement des cultures d'exportations a conduit chez les Bété à un processus de privatisation des exploitations et des forêts, tout comme chez les AKYE. Mais tout au contraire de ce qui prévaut au pays AKYE les clauses traditionnelles d'inaliénabilité de la terre et de l'exclusive dont jouissaient seuls les membres de la communauté villageoise disparurent chez les Bété avec l'avènement des cultures d'exportation : la terre a acquis une valeur marchande.

Ainsi, parallèlement à leur propre intégration dans la culture du caféier et de cacaoyer, culture dont la première impulsion fut donnée par les planteurs européens, les autochtones cédèrent massivement des terres aux allochtones. Il est vrai que ces cessions si elles étaient en rupture avec la tradition ne posaient pas de problèmes au début parce qu'ils s'agissaient d'immenses réserves forestières réservées à la chasse et excédant les zones de cultures familiales. En plus elles s'effectuaient à la suite de tractations symboliques, les autochtones étant persuadés qu'ils ne cédaient ainsi qu'un droit d'usage (1). Mais peu à peu, de la location <sup>à</sup> en vente, la terre devint un élément négociable et se transforma en propriété privée aux mains des planteurs allochtones. H. Raullin fait état dans son étude (2) d'actes de tribunal datant de 1947, relatifs à la vente des terres au pays Bété. Chez Köbben (3) on trouve des références à l'année 1945.

Au fur et à mesure du développement des cultures d'exportation on assista au pays Bété à une certaine inflation de la vente. L'explication à cela est qu'alors que le revenu tiré de l'agriculture ne suffit guère à satisfaire tous les besoins, tous les circuits d'échange, que ce soit des échanges de type moderne ou ceux de type traditionnel, se monétarisent. Ainsi, est-il du montant de plus en plus élevé de la dot, des frais funéraires, des charges scolaires des enfants etc. (3).

---

(1) De nombreux conflits nés entre allochtones et autochtones au sujet de la terre tiennent à l'interprétation que chacun des partenaires donne à ces tractations : cf : H. Raullin : problème foncier dans les régions de Gagnoa et de Daloa. ORSTOM 1957. Mais selon Köbben, ces conflits sont dus en fait que les Bété croyant gagner de l'argent facilement oublient souvent la prudence et cèdent trop de terre tant et si bien qu'ils arrivent eux-mêmes à en manquer". in "Le planteur noir". IFAN 1956.

(2) Déjà cité.

(3) Déjà cité.

Mais la vente de la terre qui a conduit à l'installation massive des étrangers sur les terroirs villageois n'est qu'un aspect des modifications d'ensemble affectant la société villageoise bété que l'exemple suivant illustre

Les *Gnigbadjro* (1) n'existent plus dans les familles, les plus jeunes cadets (neveux, cousins) des chefs de famille ayant pris goût à l'indépendance et ayant tendance de plus en plus à agir en fonction de leurs objectifs et besoins propres. C'est à part entière et de façon indépendante qu'ils prennent part à la course aux femmes et réunissent les moyens nécessaires pour payer la dot. Mais pour un jeune agriculteur qui n'a pas encore la maîtrise de son exploitation, c'est le recours à la vente d'une partie des terres appartenant à la famille ou héritée éventuellement de son père qui s'offre comme solution pour s'acquitter de la dot de son épouse. Il vendra soit une jachère, soit une terre portant des cultures, soit encore la partie de la propriété se situant assez loin du village (2).

La vente effrénée des terres et des forêts appartenant jadis aux communautés villageoises par les villageois eux-mêmes, a eu pour conséquence la constitution d'une nouvelle classe de producteurs agricoles étrangers à la région, particulièrement motivés et qui, par leur dynamisme, par leur "esprit d'entreprise", par la qualité et la quantité de leur production, bref par leur puissance économique, maîtrisent et contrôlent tous les facteurs sociaux de production dont celui de la main-d'oeuvre, en particulier.

Pour conclure, il est à retenir que le phénomène de "raréfaction relative et qualitative" de la main-d'oeuvre apparaît comme une des caractéristiques essentielles de l'évolution commune à toutes les régions productrices de café et de cacao concernant le marché du travail. Mais, les mécanismes socio-économiques qui le créent varient suivant le cas, cette raréfaction étant une réaction des travailleurs face à la plus ou moins grande difficulté qu'ils rencontrent dans chaque région, dans leur projet d'installation comme planteur.

---

(1) Les Bété vendent le plus souvent les réserves forestières qui se situent très loin du village et qui pour cette raison leur paraissent inutiles. A moins que celui qui veut exploiter de telles terres émigre vers la zone où il s'installe dans un campement.

(2) Catégorie d'indépendants travaillant sur les terres de l'aîné qui les marie et dote leurs femmes.

Plus les structures sociales d'accueil sont fermées et entretiennent sous une forme moderne l'exclusive des seuls originaires sur le patrimoine forestier, plus la raréfaction se présente comme le résultat de choix stratégiques exprimés par les travailleurs à l'intérieur de la gamme des différentes formes d'utilisation de la force de travail, car ces choix ne contribuent pas à la satisfaction des besoins et des préférences des planteurs.

Plus la société d'accueil est ouverte et permet une intégration poussée des allogènes sur le plan économique, plus la raréfaction résulte d'une stratégie d'accaparement, de monopole et de contrôle des flux de main-d'oeuvre de la part des anciens immigrants devenus planteurs.

C'est dire que dans un cas comme dans l'autre, la raréfaction de la main-d'oeuvre résulte d'un rapport de force autochtone/allochtonne dans lequel les allochtones disposent d'un pouvoir de négociation que n'ont pas les autochtones. Cela est peut-être moins vrai pour le Sud-Est où les Akyé se sont malgré tout assurés le monopole de la terre à défaut de contrôler la main-d'oeuvre, et plus vrai pour le Centre-Ouest où les planteurs autochtones semblent avoir perdu sur les deux tableaux : non seulement ils cèdent leurs terres aux allogènes, mais la main-d'oeuvre qui aurait pu leur permettre de mettre leur part en valeur, leur échappe par des circuits détournés.

Références bibliographiques

- AFFOU Yapi Simplicie : "Le grand planteur villageois dans le procès de valorisation du capital social.  
ORSTOM 1979
  
- Ph. LENA : "Le problème de main-d'oeuvre en zone pionnière".  
Séminaire du CIRES, 30 mai 1979 : thème :  
Mobilité de la main-d'oeuvre en zone forestière.
  
- J.P. DOZON : "Transformation et reproduction d'une société rurale africaine dans le cadre de l'économie de plantation".  
ORSTOM
  
- ORI BOIZO : "Les réactions d'un milieu rural face à une opération d'innovation agricole". Avril 1982.
  
- Henri Raulin : "Problèmes fonciers dans les régions de Gagnoa et Daloa". ORSTOM - 1957.
  
- A. KÖBBEN : "Le planteur noir".  
IFAN 1956.